

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation :
Le 10 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 16

Séance du 18 mai 2022

Le dix-huit mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Brigitte DUPUIS, Présidente,
Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET, Vice-Présidents.
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Béatrice VERWAERDE, Frédéric LAUGIS, Isabelle SÉNÉCHAL, Catherine DATTÉE,
Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Étaient absents excusés :

Patrice POTTIER donne pouvoir Marc LEPRINCE, Jocelyne PETAY donne pouvoir Alain DROUET, Joël DENIAU donne pouvoir Brigitte DUPUIS, Joël BESNARD donne pouvoir Chantal GONZALEZ-BOURGES,
Véronique BERGER, Sylvie GANNE.

Monsieur Fabien HOUZÉ a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2022-004

Objet : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés, ou supprimés après avis du comité technique, par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les possibilités d'avancement de grade des agents selon l'ancienneté pour l'année 2022,

Considérant les critères établis des lignes directrices des ressources humaines fixées par délibération en date du 15 décembre 2020, deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour la gestionnaire régie, accueil et entretien du centre aquatique intercommunal
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe pour la gestionnaire comptable

Les emplois sur les grades occupés actuellement par ces agents, respectivement adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et rédacteur, seront proposés à la fermeture après avis du prochain comité technique.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** l'emploi de gestionnaire régie, accueil et entretien du centre aquatique intercommunal sur le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet,
- **CRÉE** l'emploi de gestionnaire comptable sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renaud le 19 mai 2022

La Présidente
Brigitte DUPUIS

